

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÈGLEMENT

02 / Règlement graphique
Planche nord
1/2000*

Édition du document	Date de référence	Procédure en cours
10 / 02 / 2020	Approbation du PLU	DCM 12 / 07 / 2016
	Mise à jour n°1	AM 03 / 11 / 2016
	Mise à jour n°2	AM 25 / 04 / 2017
	Modification n°1	BC 05 / 02 / 2018
	Mise à jour n°3	AM 11 / 12 / 2018
	Modification simplifiée n°1	DBM 10 / 02 / 2020

- Légende**
-  Commune
 -  Limite de zone
 -  Espace boisé classé (R123-11 a)
 -  Emplacement réservé (L123-1-5 V et R123-11 d)
 -  Espaces contribuant aux continuités écologiques et à la Trame Verte et Bleue - (j) de l'article R.123-11
 -  Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI)
 -  Plan de Prévention des Risques de mouvement de terrain (PPRmt)
 -  Secteur identifié au titre de l'article L123-1-5 V - Mixité fonctionnelle (Habitat-Commerce)
 -  Voir obligatoirement les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-7 et R123-3 1)
 -  L'implantation des constructions par rapport aux voies et limites séparatives
 -  Alignement - discontinuité possible
 -  Cavité souterraine

